

Mission d'appui technique GEMAPI

Séance du 15 novembre 2017



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- Éléments d'actualité nationale et de bassin :
 - Proposition de loi du 17 octobre 2017 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI
 - Projet de foire aux questions nationale
 - Projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Seine-Normandie
 - Informations diverses
- Problématiques des systèmes de protection contre les inondations sur le bassin Seine-Normandie
 - Éléments d'analyse à l'échelle du bassin Seine-Normandie - Validation des éléments mis à disposition par la mission d'appui technique
 - Présentation des travaux de la DREAL Hauts de France – Service Risques
- Échanges sur les suites de la mission d'appui technique de bassin

Éléments d'actualités



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

15 novembre 2017

Proposition de loi relative à l'exercice de la GEMAPI



N° 310

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 octobre 2017.

PROPOSITION DE LOI

relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Marc FESNEAU

et les membres du groupe Modem et apparentés,

députés.

Visé à :

- **autoriser les départements** assurant une ou plusieurs des missions attachées à la compétence GEMAPI à poursuivre leurs engagements en la matière, pour ceux qui le souhaitent, au-delà du 1^{er} janvier 2020 (article 1er),
- prévoir un **rapport d'évaluation** au Parlement concernant les conséquences du transfert de la compétence GEMAPI pour la **gestion des fleuves** (article 2),
- **autoriser explicitement la « sécabilité interne »**, pour toutes les missions attachées à la compétence GEMAPI (articles 3 et 4),
- **étendre les missions d'animation et de concertation** prévues au 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement à la prévention des inondations (article 5),
- **étendre l'assistance technique mise à disposition par les départements aux EPCI** ne disposant pas des moyens techniques suffisants pour exercer leurs compétences à la prévention des inondations (article 6),
- pouvoir **associer par voie de consultation les parcs naturels régionaux** à l'élaboration ou la révision de documents de planification et d'aménagement en ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et zones humides de leur territoire (article 7)

Examen prévu en commission des lois le 22 novembre 2017, séance publique du 30 novembre 2017 puis examen au Sénat le 7 décembre



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Projet de foire aux questions nationale

- Chantier relancé suite à la conférence des territoires de juillet 2017 :
 - Objectif : compiler les réponses déjà apportées et en assurer la cohérence
 - Copiloté DEB/DGPR, associe ministère de l'intérieur
 - Appui CEREMA (secrétariat et outil), contribution DBSN et DREAL Pays de la Loire
 - S'adresse aux service de l'État en priorité, objectif de publication à l'automne, mise à disposition de la MAT, puis des autres collectivités
 - En pratique : reste à confronter aux cas pratiques, besoin d'accompagnement pour une bonne appropriation
- **Instruction EPAGE/EPTB** non signée, pas de date de publication annoncée

Élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau

- **Rappel** : arrêté ministériel du 20 janvier 2016 :
 - *un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau ;*
 - *des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités*

**1ère élaboration : arrêtée au 31 décembre 2017,
après mise à disposition auprès des collectivités concernées et
avis du comité de bassin**

Mise à disposition effectuée de juin à septembre 2017

=> une cinquantaine de retours, pas d'opposition exprimée

=> discussion en commission thématique (COPTATI) du comité de bassin le 26 octobre 2017

=> comité de bassin le 6 décembre 2017

Principales évolutions post consultation

- Bien contextualiser l'organisation des compétences de l'eau par rapport aux enjeux, et notamment celui d'une gestion intégrée de l'eau ;
- Faire le lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- Essayer de renforcer la question du pluvial ;
- **Sur GEMAPI** : préciser le rôle des EPAGE, réaffirmer l'enjeu de penser les projets à l'échelle adaptée (BV ou cellule hydrosédimentaire sur littoral), en distinguant les territoires avec structures des territoires orphelins ;
- Arrêté de la stratégie : fin 2017.
- Besoin de décliner localement et de partager les retours d'expériences sur les solutions locales déployées, car le diagnostic a montré que le chantier est important



Démarches d'informations récentes tenues sur le bassin

- EPTB Seine Grands Lacs : réunions d'information sur la problématique des systèmes d'endiguements (Troyes, Auxerre et St Dizier) ;
- Journées d'information de la FNCCR à St-Lô (septembre 2017) et Arcis-sur-Aube (octobre 2017). **2 autres journées pourraient être organisées sur le bassin Seine-Normandie (notamment Ouest de l'Ile de France)**
- Réunion de l'État et partenaires : sur le bassin Seine amont (16 octobre), dans la Marne (17 octobre et 8 novembre) et prévue sur le bassin du Loing (16 novembre) et en Seine-Maritime (décembre)



Problématiques des systèmes de protection contre les inondations sur le bassin Seine-Normandie



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE